



# MISE EN OEUVRE DE PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Faisant usage de la Dixième Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026, le Conseil d'Administration de Gévelot S.A. a décidé, par sa délibération du 11 juin 2026, tenu à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions limité à 8 % du Capital pour un coût financier maximum de 15 M€ :

- Objectif : rachat d'actions en vue de leur annulation en une ou plusieurs fois sur décision du Conseil d'Administration en application de la Onzième Résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2026,
- Les achats seront réalisés conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché (MAR) et du règlement délégué (UE) 2016/1052,
- La Société ne dispose pas de contrat de liquidité,
- Validité du programme de rachat : jusqu'au 11 décembre 2027.

Euronext - AMF - [www.gevelot-sa.fr](http://www.gevelot-sa.fr) (11 juin 2026)

**GEVELOT**

**Société Anonyme au capital de 26 322 590 euros**

**Siège Social : 6, boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET**

**562 088 542 R.C.S. NANTERRE**